

# Étude de suivi après deux ans de liberté de délinquants sous responsabilité fédérale qui ont participé au Programme de formation de base des adultes (FBA) (R-60, 1998)

**Roger Boe**

Actuellement, au Canada, il est possible que les détenus mis en liberté ne possèdent pas les aptitudes de base à lire et à écrire ni les qualifications scolaires nécessaires pour être compétitifs sur le marché du travail; d'autant plus que la demande de travailleurs peu qualifiés est en net recul. La recherche montre sans équivoque que sans un emploi stable au moment de leur mise en liberté, les délinquants ont une réinsertion sociale beaucoup plus difficile.

Selon les résultats de cette étude ( $n = 6\ 074$ ), le programme FBA-8 procure un avantage modeste mais appréciable de réinsertion sociale aux délinquants sous responsabilité fédérale qui le suivent, ainsi qu'une amélioration équivalente à près de trois années d'études.

En résumé, les trois domaines mesurés par cette étude (attitudes et expériences positives des détenus à l'égard des programmes de FBA, progression des capacités à lire et à écrire, et résultats postlibératoires) convergent tous vers la même conclusion, à savoir que la participation à la FBA procure d'importants avantages aux délinquants et contribue à une réinsertion sociale sûre.

1. La majorité des détenus de l'échantillon disent avoir une expérience positive du programme FBA et près de 80 % d'entre eux le qualifient de «bon ou excellent». En outre, il a été jugé supérieur à la moyenne des programmes de base du Service correctionnel du Canada.
2. Les progrès en matière d'alphabétisation sont également appréciables. Les constatations laissent supposer que le programme FBA vise généralement les délinquants dont les besoins sont élevés. Les détenus qui ont suivi en entier le programme FBA-8<sup>e</sup> année ont progressé, en moyenne, de près de trois années de scolarité. La même tendance se dégage pour les participants au programme FBA-10<sup>e</sup> année. De plus, nous avons constaté que la progression scolaire avait un lien avec la légère baisse du taux de réincarcération. Cette baisse est cependant significative sur le plan statistique (dans l'ensemble, environ 5 %).
3. Enfin, le suivi révèle que la participation aux programmes d'enseignement procure d'importants avantages en matière de réinsertion à ceux qui se prévalent de la FBA. Dans l'ensemble, les détenus de l'étude présentaient un risque plus élevé que la moyenne, probablement en raison de l'âge (plus jeune), et de leur première peine pour une infraction avec violence. Pour ceux qui terminent leur programme, on remarque une baisse du taux de réincarcération, de l'ordre de 5 à 30 %, ce qui représente une amélioration modeste mais significative. ■